

Image not found or type unknown



Vente actif avant cessation de paiement

Par **ludwig**, le **18/08/2015** à **17:38**

bonjour,

je suis actuellement en profession liberale (ei) et je vais me mettre en cessation de paiement la semaine prochaine suite à de nombreux impayés.
je vais demander une liquidation.

ai je le droit de vendre tout l'actif (meubles, comptoir, matériel, stock, etc...) avant la date de cessation de paiement, afin d'essayer de renflouer le compte bancaire au meilleur prix, et éviter une vente aux enchères.

est-ce que ça ne sera pas considéré comme douteux si je présente un inventaire quasi vide au tribunal de commerce ?

merci d'avance